

## Membres, familles et communauté de la 4<sup>e</sup> Escadre Cold Lake

Le 26 mars, l'adjudant-chef de l'Escadre et moi-même avons tenu une activité en direct sur Facebook dans le but de répondre à certaines questions de la communauté en lien avec la COVID-19 et la réponse de la 4<sup>e</sup> Escadre. Nous avons pu apprécier l'intérêt indiscutable de la communauté, le nombre de questions et tous les commentaires suite à l'activité. Malheureusement, nous n'avons pu répondre à toutes les questions au cours de l'heure qu'a duré l'activité. Nous avons donc tenté de répondre à ces questions dans le document qui suit. Nous avons hâte de vous retrouver au cours de notre **prochain entretien, prévu pour ce jeudi 16 avril 2020.**

### 1. Que fait la 4<sup>e</sup> Escadre à propos de la pandémie de COVID-19?

La 4<sup>e</sup> Escadre, en accord avec les Forces armées canadiennes, se concentre sur le maintien des fonctions critiques tout en protégeant la santé et la sécurité de nos forces. Cela comprend l'augmentation du nombre de personnes qui travaillent à la maison afin de respecter les exigences relatives à la distanciation physique, les façons novatrices d'employer le personnel critique dans les équipes fonctionnelles, tout en étant séparés les uns des autres et le respect des directives des experts médicaux sur le lavage des mains, l'isolement et le traitement (au besoin). On a modifié de nombreuses fonctions de routine dans la base afin de minimiser les contacts entre les militaires. Les nouvelles heures ou méthodes pour accéder à ces services ont été affichées sur notre page d'entrée ou disséminées par la chaîne de commandement. Vous trouverez plus bas un tableau présentant les détails de nombreux services de la base, les heures de service, l'accessibilité et les points de contact.

Service	État	Détails	Contact
CANEX	Ouvert	Lun-ven : 9 h-17 h	
		Sat/dim : 12 h-17 h	
Bureau de poste	Ouvert	Lun-ven : 10 h-12 h	
RARM	Ouvert	10 h-14 h	
ALFC	Sur appel seulement	Lun-ven : 8 h-16 h	780-594-4325
Salle à manger	Ouvert pour ramassage seulement (pas en salle)	Petit déjeuner : 8 h-9 h	
		Déjeuner : 12 h-13 h	
		Dîner : 16 h-17 h	
Col J.J. Parr	Fermé	GAB BMO accessible de 9 h à 15 h	
CRFM	Fermé	Courriel	4wingmfrc.reception@gmail.com
Aumônier	Chapelle fermée	Services d'aumônerie offerts	
		Communiquez avec la CdC pour un renvoi vers l'aumônier de service	780-840-8000, poste 8595
École de langue	Fermé	Courriel pour les fonctions minimisées	Helene.Perreault@forces.gc.ca
Magasin de vêtements	Fermé		
Mess	Fermé		
Services financiers	Services minimaux	Téléphone du bureau de service	780-813-0364

Réclamations	Services minimaux	Téléphone du bureau de service	780-813-1995
Services du DJA Services	Fermé	Courriel	Michael.Gough@forces.gc.ca
Bureau Réserve aérienne	Services minimaux	Téléphone du bureau de service	780-826-8629
Centre de transition	Fermé	Téléphone du bureau de service	780-813-1915
Sécurité générale de l'Escadre	Services minimaux	Téléphone du bureau de service	780-594-1122/780-813-0010
		Courriel	Christie.Strazza@forces.gc.ca

**2. Dans quelle mesure la COVID-19 affecte-t-elle la période active d'affectation (PAA) de cette année? Mon affectation est-elle annulée?**

Étant donné les défis uniques que représente la COVID-19, je peux vous affirmer que celle-ci aura une incidence sur la période active d'affectation 2020. Depuis l'activité en direct sur Facebook, le chef d'état-major de la défense a publié une lettre en plus d'un message général des Forces canadiennes (CANFORGEN) à propos des affectations. Les voyages de recherche de domicile (CRD) seront reportés au-delà du 30 avril 2020 et la PAA est prolongée jusqu'au 31 décembre 2020 afin d'accorder davantage de temps aux militaires pour déménager. Ceux dont les dates d'affectation sont en juillet et août pourront repousser leur date plus tard dans l'année, au besoin. Si vous avez déjà effectué votre VRD et avez trouvé un logement à votre nouveau lieu d'affectation, attendez-vous à ce que le tout se déroule comme prévu puisque votre affectation est déjà entamée. Le CANFORGEN 049 offre des directives modifiées pour les militaires dans cette situation. Pour ceux et celles qui ont reçu un message d'affectation, mais qui n'ont toujours pas fait leur VRD, stoppez vos démarches. N'engagez aucun accord financier et attendez de nouvelles instructions.

À la 4<sup>e</sup> Escadre, nous avons mis en œuvre un outil afin de suivre les militaires qui avaient prévu déménager au cours de cette PAA et les superviseurs communiqueront avec ceux-ci pour répondre à leurs préoccupations dans un avenir rapproché. Soyez patients et si vous vivez des circonstances particulières ou un problème considérable, adressez-vous à votre chaîne de commandement dès que possible.

**3. Ma famille est affectée à l'extérieur du Canada cet été. Devrais-je poursuivre le processus de présélection?**

Oui, vous devez poursuivre le processus de présélection. Les heures de services pourraient être modifiées, mais les services vous seront accessibles par courriel ou par téléphone ou en prenant un rendez-vous. Suivez les mêmes conseils sur le fait de ne pas prendre d'engagements financiers tant qu'il n'y a pas d'autres directives.

**4. Je suis muté cette année. J'ai un message d'affectation. J'ai mis ma maison à vendre. Que dois-je faire?**

Si votre maison est inscrite, je vous recommande de ne pas la retirer du marché. Le marché à Cold Lake est déjà assez difficile sans que vous ayez à en retirer votre maison. Ceci dit, je vous demande d'être prêt à demander une mise au point et des clarifications à votre chaîne de commandement avant de prendre tout engagement financier, comme d'accepter une offre. De nombreux militaires ont des situations particulières qui doivent être étudiées au cas par cas. Nous devons nous assurer

que les décisions sont prises dès que possible afin d'atténuer le stress et l'anxiété des militaires et de leurs familles. Je sais qu'une PAA peut être très stressante pour les familles en raison de l'incertitude et de l'inquiétude du déménagement, sans parler des défis particuliers posés par la pandémie de la COVID-19. Veuillez communiquer vos besoins uniques à la chaîne de commandement et nous ferons de notre mieux pour vous aider.

**5. Je voudrais aller à Edmonton en fin de semaine pour aller magasiner. Puis-je y aller?**

La réponse courte est « non ». Les déplacements non reliés au service à l'extérieur de la région de Cold Lake (50 km de la ville) sont limités aux raisons essentielles comme des rendez-vous médicaux, des raisons familiales ou un service approuvé. Si vous avez une raison justifiable pour vous rendre au-delà du 50 km de Cold Lake, présentez une demande de permission au moyen du formulaire CF100 ou par courriel à votre chaîne de supervision. Les demandes seront examinées au cas par cas.

**6. Ma grand-mère est décédée et je veux aller aux funérailles en Ontario. Puis-je y aller?**

Pendant la pandémie de COVID-19, des militaires pourraient vivre des situations dans leur vie personnelle qui requièrent une considération spéciale. Les congés pour raisons familiales peuvent être accordés, mais les déplacements au-delà de la limite de 300 km doivent être autorisés par Ottawa. Cela ne veut pas dire que l'autorisation ne sera pas accordée, mais le processus d'approbation pourrait prendre plusieurs jours.

Si vous envisagez voyager, même pour des raisons familiales, considérez les moyens les plus sûrs et efficaces pour vous rendre à destination (vol commercial plutôt que conduire), les restrictions en place par rapport aux regroupements sociaux et la possibilité d'une autre option pour vous (par vidéoconférence), de même que la probabilité qu'on vous ordonne de vous isoler à destination et à votre retour à Cold Lake. Nous ne tentons pas de décourager les personnes à voyager pour des raisons familiales, mais la santé et la sécurité de nos militaires et de la communauté doivent demeurer notre priorité. Sachant que les restrictions de déplacement peuvent être un facteur de stress pour les militaires et leurs familles, en particulier si votre famille se trouve dans une autre province, nous continuons à encourager chacun à demander de l'aide en santé mentale.

Aux membres des FAC qui ont besoin des services en santé mentale, veuillez communiquer avec le 22<sup>e</sup> Centre des services de santé des Forces canadiennes (22 C Svc S FC) (780-840-8000, poste 8707), l'aumônier de service de la 4<sup>e</sup> Escadre (780-840-8000, poste 8595), ou (après les heures) avec un représentant du Programme d'aide aux membres des Forces canadiennes (PAMFC) au 1-800-268-7708.

Les membres de la famille qui ont besoin de services en santé mentale doivent communiquer avec le PAMFC au 1-800-268-7708 ou la Ligne d'information pour les familles au 1-800-866-4546.

**7. Puis-je accumuler des congés puisque j'ai été forcé de m'isoler à mon retour de mission aux États-Unis et que je n'ai pas pu prendre mon congé tel que prévu?**

Dans une lettre du 27 mars, le CEMD a reconnu que les congés de bon nombre de militaires seraient perturbés. Certaines de ces perturbations sont fâcheuses et malheureuses, mais la 4<sup>e</sup> Escadre souhaite s'assurer que les militaires sont traités de façon raisonnable et équitable. Il importe de noter que pendant le temps que vous avez passé en isolement, vous étiez en service et qu'on s'attendait à ce que vous travailliez à distance ou, s'il vous restait des congés annuels, vous deviez les prendre. Si, pendant votre période d'isolement, vous avez été jugé essentiel par votre commandant, et qu'on vous a refusé des congés pour des raisons impératives sur le plan opérationnel, vous pourrez accumuler ce congé. Il n'y aura sûrement aucune solution parfaite et

nous devons examiner chaque cas individuellement, mais les unités et l'escadre s'engagent à trouver les meilleures options pour nos militaires.

**8. Ma conjointe a perdu son emploi civil et nous sommes sur le point de manquer d'argent. Que fait la 4<sup>e</sup> Escadre à propos de ma situation?**

Il existe de nombreux programmes accessibles aux militaires par le [SISP](#) pour offrir de l'aide financière aux militaires qui éprouvent des difficultés financières. Les bureaux du SISP demeurent ouverts selon un horaire modifié (du lundi au vendredi, de 10 h à 14 h), avec une restriction à deux clients à la fois dans le bureau. Il y a également le programme [Appuyons nos troupes](#) qui vise particulièrement les problèmes occasionnés par la COVID-19. Le [Conseil de ville de Cold Lake](#) offre également certains programmes d'aide, notamment le report du paiement de l'impôt foncier et des factures de services publics jusqu'en juin 2020 sans intérêts ou pénalités.

Enfin, si vous et votre famille vous retrouvez au bord d'un gouffre financier, communiquez avec votre chaîne de commandement. Nous ne pouvons vous aider si nous ne connaissons pas le problème.

**9. Pourquoi n'avez-vous pas fermé les parcs de la base?**

Conformément aux directives des Services de santé publique de l'Alberta et de la Ville de Cold Lake, la 4<sup>e</sup> Escadre a l'intention de se rallier à la Ville dans sa décision d'ouvrir ou de fermer les parcs et les terrains de jeux. En ce moment, bien que nous n'ayons pas explicitement fermé les parcs et les terrains de jeux de la base, nous en décourageons l'utilisation et nous demandons aux résidents de respecter la distanciation sociale et de superviser les enfants en tout temps. Il importe de noter qu'en date du 27 mars, l'Alberta a fermé toutes les installations (toilettes, structures de jeux et immeubles) et l'accès des véhicules aux parcs provinciaux. La page de la [FAQ](#) offre d'autres renseignements sur Alberta Environment and Parks.

**10. Qu'en est-il des services de garde? Le CRFM ouvrira-t-il bientôt ses portes?**

Les Services de garde du CRFM sont titulaires d'un permis délivré par la Province de l'Alberta et le 15 mars 2020, il a reçu l'ordre de fermer, comme les écoles et les autres installations de garde. Il n'y a aucune date prévue pour la reprise des services. Dans l'éventualité d'un rappel des militaires dans le cadre d'une opération, nous veillerons à ce que les militaires ne soient pas accablés par le manque de possibilités de garde d'enfants. Le gouvernement de l'Alberta a assuré la 4<sup>e</sup> Escadre que les opérations militaires sont considérées comme étant des services essentiels. Ainsi, lorsque nous aurons besoin de rétablir les services de garde, l'Escadre aura le soutien de la Province. En ce moment, le commandant de l'Escadre a ordonné que l'Escadre accommode les militaires qui doivent rester à la maison en raison des besoins de soins aux enfants plutôt que de rouvrir les services de garde du CRFM. Nous poursuivons nos discussions avec la directrice exécutive du CRFM et nous réévaluons la situation régulièrement.

**11. J'ai d'autres questions. À qui puis-je m'adresser?**

Votre chaîne de commandement est toujours la meilleure ressource pour répondre à vos questions. Cependant, en attendant notre prochaine activité en direct sur Facebook (prévue pour le 16 avril 2020), vous pouvez envoyer vos questions à Emily Reiman ([emily.gillis@forces.gc.ca](mailto:emily.gillis@forces.gc.ca)). Nous aimerions répondre à toutes vos questions, mais nous tenterons de limiter nos interventions aux questions touchant l'ensemble de la communauté pendant la discussion de groupe. Nous vous remercions de votre intérêt et vous demandons de rester en santé!

Colonel Dave Moar  
Commandant, 4<sup>e</sup> Escadre Cold Lake

### **Hyperliens externes utiles**

- Ligne d'information ou site Web de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) : 1-833-784-4397, ou <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html>
- Page d'information du MDN et des FAC : [Web MDN/FAC COVID-19](https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/campagnes/covid-19.html)  
<https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/campagnes/covid-19.html>
- Hyperliens fédéraux et provinciaux : <https://www.connexionfac.ca/Nationale/Accueil/Liens-gouvernementaux-sur-la-COVID-19.aspx>
- Gouvernement de l'Alberta : [www.alberta.ca/COVID19](http://www.alberta.ca/COVID19)  
<https://myhealth.alberta.ca/Journey/COVID-19/Pages/COVID-Self-Assessment.aspx>  
<https://www.albertahealthservices.ca/amh/page16759.aspx>
- Nouvelles règles d'auto-isolement : <https://www.alberta.ca/self-isolation.aspx>
- Ville de Cold Lake: <https://www.coldlake.com/content/covid19>
- Programmes Appuyons nos troupes du gouvernement du Canada  
<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html>
- Journal Courier CAF (information sur les installations et les services) :  
<http://couriernews.ca/covid-19-updates/>
- Programmes PSP en ligne du SBMFC (c.-à-d. cours de Promotion de la santé) :  
<https://www.cafconnection.ca/National/Programs-Services/Health/Health-Promotion-Program/Health-Promotion-Webinars.aspx>
- Commandement du personnel militaire : Questions et réponses à propos de la PAA, libérations et solde, et les aspects reliés aux décisions relatives à la COVID-19 :  
[CMPARC.CRACPM@forces.gc.ca](mailto:CMPARC.CRACPM@forces.gc.ca) ou composez le 1-833-445-1182.
- Services de gestion des conflits et des plaintes : [CCMSColdLake@forces.gc.ca](mailto:CCMSColdLake@forces.gc.ca)